



MAIRIE DE

GRAMBOIS

PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE **du conseil municipal du 23 novembre 2023**

La séance est ouverte à 19h

Convoqué le : 14 novembre 2023

Secrétaire de séance désigné : William TONDUT

Nombre de membres en exercice : 15

Présents

Présents : FERETTI Alain - BONNET François - CASTO Marie – DUBOIS Caroline - MAYEN Jérôme - MAZEL Guillaume - MIRBELLE Laëtitia - RIGAUX Jean-Louis - TONDUT William.

Absent représenté : CARLE Olivier (pouvoir donné à DUBOIS Caroline)

Absent : ALARCON Céline - AVEZ Anne-Sophie - BARONIAN Bruno - GIARETTO Jean-Louis - MARGAILLAN Brigitte

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2023
- Syndicat d'Electrification Vauclusien - Désignation de délégués
- Encaissement de chèque
- Actualisation du tableau des effectifs
- Fiscalité locale sur les résidences secondaires
- Attribution chèque CADO
- Mission d'assistance et conseil Déontologie - Centre de gestion de Vaucluse
- Budget - Décisions modificatives
- Rénovation énergétique des bâtiments - Ajustement du plan de financement
- Demande de subventions
- Action sociale - Aide exceptionnelle
- Informations diverses

Alain FERETTI, Maire, ouvre la séance à 19h et déclare le quorum atteint.

Il propose de désigner William TONDUT secrétaire de séance.

Le maire fait état du procès-verbal de la dernière séance : approuvé à l'unanimité.

Syndicat d'Electrification Vauclusien - Désignation de délégués

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués titulaire et suppléant pour le Syndicat d'Energie Vauclusien conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Alain FERETTI s'est déclaré candidat pour le poste de délégué titulaire et M. Jean-Louis GIARETTO s'est porté candidat pour le poste de délégué suppléant.

Monsieur le Maire fait procéder à l'élection du titulaire.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom prend part au vote. Résultat : 10 voix pour

Il en va de même pour le suppléant. Résultat : 10 voix pour

M. Alain FERETTI est proclamé délégué titulaire

M. Jean-Louis GIARETTO est proclamé délégué suppléant.

Encaissement de chèque

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a reçu un don au profit de l'action sociale de la commune. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à accepter ce don et de procéder à son encaissement. Accepté à l'unanimité

Actualisation du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier et de compléter le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet, non complet et non titulaires pour besoins saisonniers ou occasionnels nécessaires au fonctionnement des services municipaux. Il y a lieu de tenir compte des modifications dues aux avancements de grade des agents actuellement en poste.
Accepté à l'unanimité

Fiscalité locale sur les résidences secondaires

Suite aux observations de la préfecture de Vaucluse, il est nécessaire de modifier la délibération du 21 septembre dernier sans faire mention des logements vacants dans le corps du texte car de fait, ils entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 1407 ter du Code Général des Impôts. Le Maire de Grambois expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Il propose à l'assemblée délibérante d'appliquer un taux de majoration de 35 %

Accepté à l'unanimité

Attribution chèque CADO

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'attribuer au personnel communal, des chèques CADO à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Accepté à l'unanimité

Mission d'assistance et conseil Déontologie - Centre de gestion de Vaucluse

La loi 3DS impose aux collectivités de consulter un référent déontologie pour apporter tout conseil sur le respect des principes de déontologie. Le centre de gestion de Vaucluse propose une mission d'assistance pour les communes qui le souhaitent et propose une adhésion au prix de 257 € par saisine.

Accepté à l'unanimité

Budget - Décisions modificatives

Il y a lieu d'ajuster le budget communal en raison des éléments suivants :

1. Remboursement de TAM

Compte tenu d'un trop perçu en matière de taxe d'aménagement, calculée par la direction des finances, il est nécessaire d'inscrire la dépense comme suit :

Article 10226 – dépenses d'investissement : + 5872 €

Article 2181 – dépenses d'investissement : - 5872 €

Accepté à la majorité (9 pour – 1 abstention)

2. Restes à réaliser 2022

En raison du changement de logiciel, une erreur a été constatée dans la reprise des résultats antérieurs. Il faut donc procéder aux écritures suivantes :

Ligne 001 – résultat de clôture : + 30 000 €

Article 231 – Travaux en cours – dépenses d'investissement : + 30 000 €

Accepté à l'unanimité

3. Attribution de subvention

Suite à l'attribution d'une subvention dans le cadre de la construction d'un city stade, l'agence nationale du sport a accordé à la commune une subvention d'un montant de 64468 €. Le budget faisait l'objet de son inscription pour un montant de 46000 €. Il y a lieu d'ajuster de la façon suivante :

Article 1321 – recettes d'investissement : + 18 400 €

Article 2158 – dépenses d'investissement : + 18 400 €

Accepté à la majorité (8 pour – 2 contre)

Rénovation énergétique des bâtiments

Le maire réexplique le projet initial avec un montage par tranches. Compte tenu du non achèvement de certains travaux, il faut revoir le projet et le financement des travaux.

Le maire explique qu'il doit rencontrer Mme La Sous-Préfète pour faire le point sur ce dossier.

Le plan de financement et le montage seront revus avec les services de l'Etat.

Action sociale - Aide exceptionnelle

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de venir en aide à une famille touchée par un décès subit, pour aider au paiement des obsèques du défunt. Il propose une aide à hauteur de 500 €.

Accepté à l'unanimité.

Informations diverses

- Le 23 décembre 2023 : conférence sur l'histoire de Grambois, présentation de l'œuvre de Loïc Héritier, visite de la crèche, dans le prolongement des activités du Comité des fêtes.
- Apéritif du personnel et des élus le lundi 11 décembre à 18h30
- Centre aéré de la Bastide des Jourdans et création en cours de celui de Mirabeau. Possibilité de passer une convention afin que la commune contribue financièrement pour aider les familles.
- Pôle d'échange multimodal : présentation du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Mme Dubois ne signe pas le cahier de séance.